Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-200069029-20221220-2022-386f-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2023
Affichage : 21/10/2022

Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Vu pour être annexé au PLUI Sud-Opalien,
suite à la délibération n°2022-386
en date du 20/12/2022, approuvant la modification
Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le Président,

Le Président,
Bruno COUSEIN

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Sud-Opalien :

Commune de Airon-Notre-Dame
Commune de Airon-Saint-Vaast

Plan de zonage approuvé par le Conseil Communautaire de la CA2BM
Echelle 1/ 5.000

Document produit par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM),
13, place Gambetta,
62170 Montreuil-sur-Mer
Tél 03.21.06.66.66 Mail : serviceplanification@ca2bm.fr

Légende :

Limites de zones

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine dense à vocation mixte, correspondant au tissu ancien de la ville centre de Berck sur Mer
UAa : Sous-secteur de la zone UA, reprenant l'hyper centre de Berck, caractérisé par son activité commerciale existante ; à préserver
UB : Zone urbaine dense à vocation mixte, correspondant au tissu balnéaire de la ville centre de Berck sur Mer
UC : Zone urbaine de moyenne densité à vocation mixte, correspondant aux centres bourgs des communes de Rang du Fliers et Verton
UCa : Sous-secteur de la zone UC, reprenant les arrières non bâtis et non boisés du château de Verton
UD : Zone urbaine à vocation mixte, correspondant au tissu bâti des communes rurales et aux extensions périphériques des communes du Tripole
UDa : Sous-secteur de la zone UD, reprenant les constructions en cours de réalisation de la ZAC du Champ Gretz de Rang du Fliers
UDn : Sous-secteur de la zone UD, identifiant les secteurs à enjeux environnementaux en dehors des communes littorales : Airon Notre Dame, Airon Saint Vaast, Rang du Fliers, Tigny Noyelle, Colline Beaumont
UAL : Zone urbaine délimitant des secteurs à vocation sportive et de loisirs sur les communes de Berck sur Mer, Rang du Fliers, Verton, Groffliers, Waben
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques, artisanales, industrielles importantes, correspondant à des zones monofonctionnelles groupées sur Berck sur Mer, Rang du Fliers, Verton, Groffliers, Conchil le Temple, Colline Beaumont
UEa : Sous-secteur de la zone UE, reprenant les constructions en cours de réalisation de la ZAC du Champ Gretz de Rang du Fliers
UEn : Sous-secteur de la zone UE, reprenant les activités économiques générant des nuisances
UM : Zone urbaine reprenant les principaux équipements de santé présents sur Berck sur Mer et Rang du Fliers
UP : Zone urbaine monofonctionnelle de densité significative reprenant les installations du Parc Bagatelle
UT : Zone urbaine correspondant aux zones d'hébergement touristique localisées en bordure ou dans la trame bâtie des communes de Rang du Fliers, Verton, Groffliers, Waben, Conchil le Temple

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone mixte d'urbanisation future des communes de Berck sur Mer, Rang du Fliers, Verton, Groffliers, Conchil le Temple et Tigny Noyelle
1AUE : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques sur les communes du tripole
1AUR : Zone mixte d'urbanisation future correspondant à un secteur de renouvellement urbain en entrée de ville de Berck sur Mer
1AUT : Zone de développement des activités d'hébergements hôteliers à Conchil le Temple et Colline Beaumont
1AUZ : Zone mixte multifonctionnelle d'urbanisation future de la ZAC Champ Gretz

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole
Ace : Sous-zonage identifiant le périmètre de captage d'eau des communes de Conchil Le Temple, Airon Saint Vaast et Rang du Fliers

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle de protection des sites et des paysages, des bois et des forêts
Nal : STECAL reprenant les activités de loisirs en zone naturelle sur les communes de Berck sur Mer et Conchil Le Temple
Nen : STECAL identifiant l'Anse des Sternes sur la ville de Berck sur Mer
Nj : STECAL reprenant des fonds de jardins ouvriers sur la ville de Berck sur Mer
Ns : Sous-zonage identifiant les secteurs naturels à enjeux environnementaux en dehors des communes littorales : Airon Notre Dame, Airon Saint Vaast, Rang du Fliers, Tigny Noyelle, Colline Beaumont
Nt : STECAL identifiant les activités d'hébergement touristique existantes en zone naturelle des communes de Berck sur Mer et Conchil Le Temple
Ntg : STECAL reprenant les aires de Grand Passage de court et moyen séjour et les terrains familiaux des gens du voyage sur les communes du Tripole
NL : Zone naturelle sur laquelle s'appliquent les dispositions de la Loi Littoral

activités agricoles :

Sièges d'exploitation agricole :

ICPEa
RSD

Ets agricoles secondaires :

Comportant un bâtiment concerné par un classement ICPEa
Ne comportant pas de bâtiment concerné par un classement ICPEa

Bâtiments d'activités repérés :

Bâtiment à usage agricole et à changement de destination autorisé repéré au titre de l'article L151-11-2° du Code de l'Urbanisme

0 125 250 500 m
1:5 000

Sources : CCOS, DREAL Hauts-de-France, DDTM62, DGFIP-cadastre 1er janvier 2022

Note :
Le territoire est concerné par le risque naturel de remontées de nappes phréatiques.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou une étude géotechnique.

géoRISQUES Aléa remontées de nappes

Note :
Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au contrat fortement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

géoRISQUES Aléa retrait-gonflement des argiles, commune d'Airon Notre Dame

géoRISQUES Aléa retrait-gonflement des argiles, commune d'Airon Saint Vaast

AIRON NOTRE DAME
AIRON-ST-VAAST
RANG-DU-FLIERS
VERTON

- contour de communes
- Emprise d'OAP, volet aménagement
- Périmètre de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- 37 emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Secteurs agricoles ou naturels d'exploitation de carrières (art.R151-34 2° du CU)
- Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)
- cavités (source : Géorisques)
- PPRLdu Montreuillois fusion des couches d'aléas
- Espace boisé classé au titre du L121-27 du Code de l'Urbanisme (Loi Littoral)
- Espace boisé classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone Inondée Constatée (ZIC)
- Natura 2000
- Zones humides du SAGE de la Canche
- ZNIEFF de type 1
- Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Nota :
Pour les secteurs soumis à servitude de mixité sociale, le pourcentage de mixité requis est précisé dans le dossier d'Orientation d'Aménagement et de Programmation, volet Aménagement.

Nota :
Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Deux cavités ont été identifiées sur la commune de Rang-du-Fliers et figurent sur le plan de zonage de la commune.
Deux autres cavités ont été identifiées mais non localisées, l'une à Berck et l'autre à Rang-du-Fliers.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de présence de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Nota :
Pour toutes les zones humides cartographiées en annexe du rapport de présentation, partie 7 ("évaluation environnementale"), des études spécifiques complémentaires pourront être demandées au pétitionnaire.

Nota :
Le territoire est concerné par des zones à dominante humide (ZDH), parmi lesquelles des zones humides (ZH) ont été caractérisées. Les futurs projets situés en ZDH ou en ZH seront soumis à la Loi sur l'Eau, selon les seuils, en phase opérationnelle.

Eléments repérés au titre des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'urbanisme :

Eléments repérés au titre de l'article L151-19
(Voir descriptif en annexe du Rapport de Présentation, partie 6) :

30 ☆ Elément ponctuel repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
5 Elément linéaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Eléments repérés au titre de l'article L151-23 :

Elément ponctuel repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Eléments linéaires repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

Cours d'eau
alignement de saules têtards
Fossé
Haie

Eléments surfaciques repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

Mare
Plan d'eau

Fond cadastral :

Bâtiment
Bâtiment léger : auvent, hangars
Maison récente
Bâtiments récents
Bâtiment en projet à Berck
Plan d'eau repéré au cadastre

commune	Numéro	Superficie en m²	Objet	Bénéfice
Airon-Saint-Vaast	1	19624	Stockage déchets verts	CA2BM
Berck	2	404	Creation d'une voie d'acces	Berck
Berck	3	390	Place publique	Berck
Berck	4	407	Creation d'une voie d'acces	Berck
Berck	5	397	Creation d'un acces	Berck
Berck	6	646	Trottoir (3m de large)	Berck
Berck	7	882	Trottoir (3m de large)	Berck
Berck	8	1058	Trottoir (3m de large)	Berck
Berck	9	949	Extention du réseau de gestion des eaux pluviales	Berck
Berck	11	3021	Stationnements et/ou installations techniques liées au réseau de chaleur	Berck
Berck	12	792	Stationnements et/ou installations techniques liées au réseau de chaleur	Berck
Colline-Beaumont	13	1463	Grande Rue (regularisation a 10 m)	Colline-beaumont
Colline-Beaumont	14	573	CD 143 (mise a 12 m d'emprise)	Colline-beaumont
Colline-Beaumont	15	180	CD 143 (mise a 12 m d'emprise)	Colline-beaumont
Colline-Beaumont	16	91	CD 143 (mise a 12 m d'emprise)	Colline-beaumont
Groffliers	17	554	Acces a la zone de developpement - secteur 1 - route de Berck	Groffliers
Groffliers	18	494	Acces rue Henri Eby	Groffliers
Groffliers	19	538	Acces a la zone de developpement - secteur 1	Groffliers
Groffliers	20	1054	Acces rue des Chardonnerets	Groffliers
Rang-du-Fliers	21	334	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	22	196	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	23	273	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	24	57	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	25	410	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	26	395	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	27	265	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	28	2530	Voirie publics support de liaisons douces (0) + coeur de vie + entre les écoles du secteur	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	29	54	Elargissements divers	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	30	288	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	31	210	Acces a la zone de tamponnement	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	32	2077	Elargissement divers	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	33	182	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	34	180	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	35	154	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	36	690	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	37	1481	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	38	235	Voirie d'acces a la zone 1AU	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	39	145	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	41	160	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	42	241	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	43	110	Elargissements divers (mise a 8 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	44	672	Elargissements divers (mise a 12 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	45	1312	Elargissements divers	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	48	2934	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	50	405	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	52	530	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	53	669	Voirie d'acces a la zone 1AU	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	54	4641	Voirie d'acces et parc de stationnement	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	56	2254	Stockage déchets verts	CA2BM
Rang-du-Fliers	57	2280	Chemins pour le curage des fosses	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	58	64	Elargissements divers (mise a 16 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	59	975	Elargissements divers (mise a 16 m d'emprise)	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	61	5567	Parvis de la Gare	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	62	294	Accès à la zone N	Rang-du-Fliers
Rang-du-Fliers	63	312	Accès à la zone N	Rang-du-Fliers
Verton	64	193	Elargissement de voirie pour mise à 7 mètres	Verton
Waben	65	16	Elargissement de la rue du Pas d'Authie, anciennement rue du Calvaire (mise à 8 m d'emprise - a 4 m de l'axe)	Waben
Waben	66	509	Elargissement de la rue du Semaphore (mise à 8 m d'emprise - a 4 m de l'axe)	Waben
Conchil-le-Temple	67	512	Elargissement de la voirie rue du Château Blanc	Conchil-le-Temple
Conchil-le-Temple	68	965	Elargissement de la voirie rue Parc du Ciel	Conchil-le-Temple
Conchil-le-Temple	69	443	Elargissement de la voirie rue de Tigny	Conchil-le-Temple
Conchil-le-Temple	70	2272	Elargissement de la voirie rue de l'Authie	Conchil-le-Temple
Conchil-le-Temple	71	400	Elargissement de la rue des dunes pour mise à 8 m et création d'un trottoir pour sécurisation des piétons, largeur 1,80 m	Conchil-le-Temple
Conchil-le-Temple	72	2408	Création d'une liaison douce, largeur 4 m	Conchil-le-Temple
Berck	73	320	Voie d'accès à la zone 1AU, largeur 8 m	Berck
Groffliers	74	3185	Extension de cimetière	Groffliers